

BULLETIN D'ADHESION à RETROCHAP POUR L'ANNEE 2023

Association Loi 1901 inscrite sous le numéro W 4520009120 à la préfecture du LOIRET

Numéro d'adhésion à la FFVE: MM 1227

adresse du siège social: 13 rue de la Bredauche 45380 La Chapelle Saint Mesmin

Contacts: 06 03 15 83 25 - E mail: president@retrochap.fr - Site Web: www.retrochap.fr

Facebook : retrochap

Pour un renouvellement indiquer les éventuelles modifications dans les coordonnées ou dans votre "flotte"...S'il n'y a pas de modification faire parvenir votre chèque à l'adresse ci-dessus dans les meilleurs délais.

NOM:..... **PRENOM:**.....

Adresse postale complète:.....

Portable:.....

Adresse Email:.....@.....

Adhère pour l'année 2023 à l'association RETROCHAP (établir le chèque à l'ordre de RETROCHAP)

Pour l'année 2023 le montant de la cotisation "famille" est de 30 €
Le renouvellement d'une adhésion devra se faire avant le 1er avril 2023

*Une **nouvelle adhésion** sollicitée après le 1er septembre 2023 s'élèvera à 10 € mais elle ne sera valable que jusqu'au 31 décembre 2023*

| MON PATRIMOINE VEHICULES | | | | | |
|--------------------------|--------|--------|------|-------|--------|
| N° | MARQUE | MODELE | TYPE | ANNEE | ETAT * |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

* **Etat du véhicule:** collection, en cours de restauration, roulant, non roulant ,à restaurer

| MINIATURES | | | |
|------------|----------------------|-------|----------------------|
| THEME | Nombre d'exemplaires | THEME | Nombre d'exemplaires |
| | | | |

L'adhésion à l'association ouvre le droit et permet

- de participer aux réunions des adhérents
- de participer à l'ensemble des activités de l'association
- de recevoir régulièrement toutes les informations sur l'activité de l'association
- de bénéficier de tout avantage négocié auprès de partenaires privés par l'association
- de bénéficier du tarif réservé aux membres pour les activités mises en place par l'association

L'adhésion n'est reconnue qu'après validation par le bureau et règlement de la cotisation annuelle. L'adhésion implique de se conformer aux statuts et au règlement intérieur en vigueur de l'association

Le règlement intérieur est remis lors de la première adhésion

Date et signature de l'adhérent